

Savoir route 191, moyennant certains aménagements
tendant à assurer la sécurité des piétons à cet endroit.
La séance est ensuite levée à 20 heures.

(Signatures)
Junt
M. H.
M. H.
M. H.
M. H.
M. H.
M. H.

Séance du conseil municipal du 1^{er} septembre 1968

Le premier septembre mil neuf cent soixante
huit, à dix heures, le Conseil municipal de la
commune de Mennecy, régulièrement convoqué, s'est
réuni à la mairie, en séance ordinaire.

Présents : M.M. Judith et Gilbert adjoints, Gilles, Roy,
Louet, Cumant, Rice, Gaudy, Changenet, Legrand,
Liroufflet, Violette, Baubou, Dhont, Hbot.

Pouvoirs : M.M. Rabier à M. Gilbert
Robert Maire à M. Judith

Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 22 septembre

Le Président ouvre la séance et donne lecture
des extraits du texte concernant l'élection des délégués
ainsi que du décret et de l'arrêté préfectoral, portant
convocation des électeurs.

Suivant les prescriptions de l'instruction préfecto-
rale, le bureau électoral est composé comme suit :

M. Liroufflet et Legrand, (membres les plus âgés de l'assemblée)
M. Gaudy et Louet (membres les plus jeunes de l'assemblée)

Sous la présidence de M. Judith (Maire-adjoint)

Le président ayant inscrit la liste des candidatures
pour le scrutin devant désigner cinq délégués titulaires,
le vote commence par appel nominal des conseillers muni-
cipaux dans l'ordre du tableau.

Le dépouillement est ensuite fait et donne le résultat
suivant :

M. Gilbert : 11 voix - Judith : 16 voix - Violette : 12 voix
Dhont : 6 voix - Louet : 5 voix - Changenet : 9 voix -

Segrand: 3 voix - Giroufflet: 12 voix - Ibot: 6 voix - Roy: 5 voix -

Les votants étant 17, tous les bulletins ayant été déclarés valables, les suffrages exprimés s'élèvent à 17, la "majorité" majorité absolue est de 9.

Sont donc élus au 1^{er} tour:

M. M. Judith: 16 voix - Violette: 12 voix - Giroufflet: 12 voix - Gilbert: 11 voix - Changenet: 9 voix - Ils ont tous déclaré accepter leur mandat.

Il est ensuite procédé au vote pour la désignation de trois délégués suppléants; ont obtenu:

M. M. Dhont: 14 voix - Louet: 10 voix - Segrand: 9 voix - Ibot: 11 voix - Roy: 6 voix.

Les votants étant 17, tous les bulletins étant reconnus valables, les suffrages exprimés sont de 17. La majorité absolue est de 9.

Sont donc élus au 1^{er} tour

M. M. Dhont: 14 voix - Ibot: 11 voix - Louet: 10 voix - Ils ont tous déclaré accepter leur mandat.

Le Président a ensuite donné lecture, à l'intention des élus, du texte relatif à l'organisation des élections sénatoriales du 22 septembre. Les opérations de vote étant terminées, la séance a été levée à 11 heures 15.

Séance du 2 septembre 1968 - (Reprise)

Alimentation en eau potable - lot canalisation - approbation du marché de gré à gré de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché en date du 3 février approuvé le 20 février 1968, intervenu entre la commune et la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage, par lequel il est confié à celle-ci les travaux d'équipement hydraulique du réservoir.

Il expose qu'il conviendrait, afin d'utiliser rationnellement ces installations de procéder au raccordement de ce réservoir au réseau existant.

Il soumet au Conseil Municipal la proposition présentée par la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage concernant ce raccordement.

Le service du Génie Rural consulté fait remarquer que les prix indiqués par celle-ci n'appellent aucune

remarque de sa part.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de retenir cette proposition.

N° 15067

Vu et approuvé

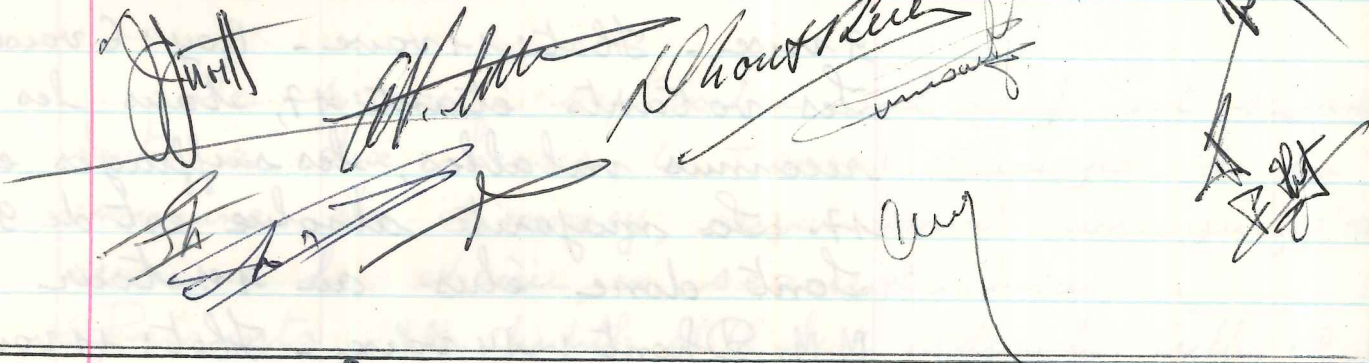
Corbeil-Essonnes le 23-X-1968

P. le Préfet : signé Calisteau

Le Conseil, oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, décide de confier à la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage, le raccordement du nouveau réservoir au réseau existant, pour un montant de 46.090^f. — quarante-six mille quatre vingt dix francs.

Antoine le Maire a signé le marché à intervenir entre cette Société et la Commune.

Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir approuver cette délibération et le marché correspondant.



Séance du 19 Octobre 1968

Le dix-neuf octobre mil neuf cent soixante huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Benneville, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joseph Judith, Maire-Adjoint.

Étaient présents : M. M. Judith Adjoint, Gilles, Couet, Bismant, Née, Chauvenet, Ziroufflet, Violette, Dhont, Hoot.

Pouvoirs : M. M. Baulieu à M. Judith
Roy à M. Dhont
Begrand à M. Violette

Absents : M. M. Robert en voyage
Gibert et Goudy souffrants
Habier

Secrétaire : M. Couet

Les procès-verbaux des précédentes séances sont lus.
Les observations suivantes ont été présentées :

— Séance du 24 Mai, page 40 : Monsieur Couet fait observer que la Commission n'a pas été invitée à fournir un rapport.